

## DÉCLARATION

**Attendu que** la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait «Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde»;

**Attendu que** la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'*Agenda 21 de la culture* inspiré de l'*Agenda 21* du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

**Attendu que** la Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en juin 2005;

**Attendu que** la Ville de Montréal a adopté la *Politique de développement culturel – Montréal métropole culturelle* en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales.»;

**Attendu que** le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

**Attendu que** la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture* et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

**Attendu que** les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la Culture* au sein de la Commission Culture de CGLU »;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

**Attendu que** le Bureau exécutif de CGLU a adopté par déclaration que la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par Sommet mondial sur le développement durable;

**Attendu que** cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

**Attendu que** cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

**Attendu que** cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- 1) le développement du secteur culturel en soi ;
- 2) la garantie que la culture occupe une place légitime dans toute les politiques publiques;

**Attendu que** la Ville élabore actuellement un *Plan de développement urbain* qui dessinera l'avenir de Montréal;

**Attendu que** la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

**Attendu que** la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville dont le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* ainsi que dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

**Attendu que** la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au *Sommet de la Terre de Rio + 20* (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

**Il est résolu** que la Ville de Montréal contribue à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable;

**Il est résolu** que les arrondissements et les villes liées adoptent cette déclaration dans leur conseil respectif;